

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER  
DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 – 19H00**

Le vingt-neuf novembre deux mil vingt et un à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 22 novembre 2021 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 - Présents : 13

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme ACHARD Estelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme DAUSSY Florence, M. TRAVERSIER Richard, Mme CLUZE Annie, M. NALLET Jean-Philippe, Mme CUZET Sabine, M. RIBEIRO Dominique, Mme HOURS Estelle.

Secrétaire de séance : Mme LANDEFORT Christelle

**SEANCE n° 10.2021 - DELIBERATION N° 01 : Exercice 2022 : Autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits inscrits au cours de l'exercice 2021 pour la commune et le SPIC.**

Monsieur le Maire indique que les opérations d'investissement doivent continuer d'être exécutées et ce, dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, alors même que le budget 2022 n'est pas encore voté.

Il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, en application de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Vote : Pour 13 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix**

**SEANCE n° 10.2021 - DELIBERATION N° 02 : Rénovation et pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école primaire – demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de réfection vont être réalisés sur la toiture de l'école primaire. Il s'agit d'une dépose de couverture, du litzelage, de la zinguerie des bandeaux des rives et de la démolition des cheminées. Les travaux porteront, également, sur la fourniture et la pose du litzelage et la couverture bac acier.

Monsieur le Maire évoque, également, que dans le cadre de la réfection de la toiture de l'école primaire, il apparaissait opportun de procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur ce bâtiment, en remplacement des tuiles qui n'assurent plus l'étanchéité (tuiles poreuses). Ces panneaux photovoltaïques sont destinés à la revente en totalité. Cette opération est en complète cohérence avec la démarche de « développement durable ».

Lors de la séance du conseil municipal du 9 novembre 2021, l'assemblée délibérante à retenue les propositions des entreprises REYNAUD Charpente, LUMENSOL et ENEDIS.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de déposer une demande de subventions le plus large possible auprès du Conseil Départemental de l'Isère et de l'Etat (DETR 2022) à ce titre.
- **DE DEMANDER** l'autorisation préalable de démarrer les travaux auprès de ces organismes.

**Vote : Pour 13 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix**

**SEANCE n° 10.2021 - DELIBERATION N° 03 : convention de mise à disposition de personnel auprès du SPIC (Service Public Industriel et Commercial)**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'activité de production d'électricité par des panneaux photovoltaïques intégrés, et que la vente ainsi produite constitue une activité au sein d'un budget dédié.

Sur ST LATTIER, le budget SPIC a été créé par délibération n° 04-2018-08 en date du 3 avril 2018.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de personnel auprès du SPIC doit être établit. En effet, le personnel administratif est mis à disposition du SPIC pour effectuer toutes les fonctions réglementaires et le personnel technique intervient pour tous les travaux liés à ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ETABLIR** la convention de mise à disposition du personnel auprès du SPIC
- **D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention correspondante

**Vote : Pour 13 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix**

**SEANCE n° 10.2021 - DELIBERATION N° 04 : Décision modificative n° 5 – Budget commune**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	18 400,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>18 400,00 €</b>	
D 6411 : Personnel titulaire		28 300,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		5 800,00 €
D 6453 : Cotisations caisses retraite		4 300,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>38 400,00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	20 000,00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>20 000,00 €</b>	

**Vote : Pour 13 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix**

**SEANCE n° 10.2021 - DELIBERATION N° 05 : Décision modificative n° 6 – Budget commune**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	149,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>149,00 €</b>	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation		149,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>149,00 €</b>

**Vote : Pour 13 voix, abstention 0 voix, Contre 0 voix**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Projet d'étude du parc éolien : Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un courrier, en recommandé, a été adressé à la sté RP GLOBAL, dans le but de les informer du résultat de la consultation citoyenne. Monsieur Le Maire donne lecture de ce courrier.

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. STUCKLE demandant de rajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un sujet complémentaire. M. Le Maire rappelle que l'ordre du jour ne peut être modifié qu'à la demande d'un conseiller municipal et non d'un citoyen. Sa demande n'est donc pas recevable.

Monsieur Le Maire rappelle le courrier du 9 novembre 2021 de l'association « Bien vivre à ST LATTIER ». L'association demande la copie de tous les documents établis entre la mairie et la sté RP GLOBAL. La Mairie a saisi la CADA et nous attendons leur réponse pour savoir quels sont les documents communicables.

- Projet de construction de logements collectifs « LE CULTIL LA BAUDIERE ». Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme ROCHAT ont envoyé un courrier en recommandé. Ils nous demandent de bien vouloir revoir le projet dans son ensemble. Ils contestent la taille du projet, le choix économique ainsi que l'information faite au conseil municipal. Un courrier va être fait pour les informer que nous avons bien pris connaissance de leurs inquiétudes.
- Transfert de la compétence éclairage public au TE38 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Suite au transfert, le TE38 nous a restitué le diagnostic éclairage public. Il fait apparaître que des travaux seront à prévoir pour le remplacement des luminaires équipés de ballons fluos ou sodium, à plus ou moyen terme. Il nous semble important d'engager une première tranche de travaux, sur 2022, en vue de se positionner, sous réserve que TE38 ait les financements.
- Ressources humaines : Reprise de M. Bruno TANCHON, ce jour, avec des précautions. Départ de M. Carlos DE ALMEIDA MARTINS le 15 décembre prochain. Recrutement, au service technique, de M. Normann FROELIGER, pour 3 journées par semaine, en CDD à partir du 16 novembre 2021.
- PLUi : Pour rappel, les communes participent à l'élaboration du PLUi. Une agence d'urbanisme a été mandatée par la SMVIC. Nous sommes divisés en 5 groupes de travail sur le territoire. Des réunions intercommunales vont avoir lieu et nous serons invités à participer aux différentes sessions de travail par thématiques.

- Lotissement « Le Jardin d'Ulysse » LA BAUDIERE : les 12 constructions étant pratiquement terminées, la voirie étant achevée, le lotisseur demande à la municipalité le transfert dans le domaine public communal de la voirie et des équipements. Un rendez-vous sera pris avec SMVIC pour l'assainissement et le SIEH pour l'eau potable, pour avoir les conditions de transfert propres à leur service.
- Retour sur le repas du CCAS du 13 novembre. Les invités ont été heureux de se retrouver pour ce moment convivial, et ont appréciés le repas servi par Didier ROUSTAN. Pour les personnes qui en ont fait la demande, 60 colis vont être distribués mi-décembre.
- Mme Annie CLUZE a assisté, dernièrement, à une réunion « Eco Energie Tertiaire » : elle ne donne un résumé : l'éventuelle obligation de réduire nos consommations d'énergie par la rénovation des bâtiments communaux (décret éco-énergie-tertiaire).
- Mardi 30 novembre commission transition énergétique : Annie et Christelle participeront à cette commission.
- Mercredi 1<sup>er</sup> décembre 18H30 « atelier sur le photovoltaïque », organisé par SMVIC, TE38 et l'AGEDEN : cette réunion se fera dans la salle culturelle de ST LATTIER.
- Vœux du Maire : la cérémonie est prévue le samedi 15 janvier 2022 à 11 heures.
- Extension de la cantine : les travaux devraient être terminés courant janvier.
- La démolition de la maison BRUN est terminée, reste les 2 contreforts à réaliser.
- Rachat de la maison BENAHCENE : dossier en cours.

**Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 17 janvier 2022 à 19h00.**  
La séance est close à 20h20.

